

Le Collège de la Concurrence a approuvé sous conditions l'acquisition par DPG Media NV et Rossel & Cie SA du contrôle conjoint de RTL Belgium SA, Audiopresse SA, New Contact SA, Radio H SA, RTL BELux SA et RTL BELux SA & Cie SECS, ainsi qu'indirectement de toutes les actions de leurs filiales

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé sous conditions le 29 mars 2022 l'acquisition par DPG Media NV et Rossel & Cie SA du contrôle conjoint de RTL Belgium SA, Audiopresse SA, New Contact SA, Radio H SA, RTL BELux SA et RTL BELux SA & Cie SECS, ainsi qu'indirectement d'IPB, Inadi SA et Cobelfra SA.

Le Collège a accepté les engagements offerts concernant le marché de la vente d'espaces publicitaires sur les chaînes de radio nationales de la Communauté flamande et sur le marché des programmes radiophoniques et des services de radiodiffusion de la radio nationale librement accessible aux utilisateurs finals de la Communauté flamande.

Le Collège a constaté, en l'absence d'observations critiques des clients et compte tenu des engagements et de la position que les entreprises concernées détiennent déjà avant la concentration sur les marchés concernés, que la concentration n'entraînerait pas une entrave significative à une concurrence effective sur ces marchés.

Un trustee veillera au respect des engagements.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tel. +32 (2) 277 73 74

Site internet : www.abc-bma.be

Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).